

MAISON DES JEUNES

♦ Programme des vacances d'avril :

10/14 ans : ouvertures MDJ, journée escalade/basket/hockey, chantier graff aux terrains de tennis (à partir de 12 ans), passerelle stage de 2 jours de danse/percussions africaines, journée BMX, soirées, animations sportives, sortie piscine (avec possibilité de passer le test pour les activités nautiques de l'été), préparation camp/bivouac d'été...

14/17 ans : ouvertures MDJ, journée sports/escalade, chantier graff aux terrains de tennis, tournoi par équipe au « laser quest », soirées à la MDJ, soirée concert à l'Echonova, rando VTT, soirée foot en salle, préparation bivouac d'été...

Dates, horaires et informations complémentaires sur le **blog de la MDJ** : www.mdjsulniac.skyrock.com

♦ En juillet : 1 camp, 2 bivouacs et une semaine franco-allemande !

Un camp d'une semaine sera proposé aux 10/14 ans ainsi que deux bivouacs communaux pour les 10/14 ans et 14/17 ans.

Un groupe de jeunes de 13/15 ans s'est déjà mobilisé pour un bivouac surf de 3 jours du 6 au 8 juillet (complet), les animateurs attendent vos propositions pour le second bivouac communal. Des temps de préparation sont prévus sur le programme des vacances d'avril pour que les jeunes participent à l'élaboration de ces séjours (choix des thèmes d'activités, dates, lieux et budget). Les jeunes présents lors de ces temps de préparation seront prioritaires au moment des inscriptions.

♦ Réseau **BABY-SITTING** de la MDJ : service gratuit de mise en relation entre les jeunes de la MDJ qui souhaitent garder des enfants de façon ponctuelle ou régulière et les parents à la recherche d'un(e) baby-sitter. Pour plus d'infos, se renseigner auprès des animateurs jeunesse de la MDJ.

♦ Pour t'inscrire aux activités ?

➤ Tu peux joindre Julien AUDRAN au Service Jeunesse de la mairie de Sulniac au 06 26 75 44 11 ou par courriel à jeunesse@mairie-sulniac.fr

➤ Tu peux venir à la Maison des Jeunes les mercredis, vendredis de 14h à 18h et samedis de 14h30 à 18h.

Prochains ateliers du RIPAM de 9h30 à 11h30 :

➔ à Sulniac au chalet de l'accueil périscolaire : **jeudi 17 mars** et **jeudi 31 mars**. Le **jeudi 24 mars** au dojo.

Contact : Maison de l'Enfant à St Nolf au 02 97 45 58 66
courriel : ripamargoet@gmail.com

1^{ère} GUERRE MONDIALE

RECHERCHE SUR LES SOLDATS DE SULNIAC

Les élèves de la classe de CM2 de l'école Jules VERNE recherchent des témoignages de faits vécus par des proches, ou photos, lettres, objets, documents personnels de soldats de la 1^{ère} guerre mondiale dans le cadre de leur projet sur la guerre 14-18 ; au retour de leur classe de découverte à Verdun, ils apprécieraient de découvrir ces témoignages ! Merci d'apporter ces documents à l'école, nous en prendrons soin.

ECHANGE FRANCO ALLEMAND

JUILLET 2016

La Maison des Jeunes et le Comité de Jumelage proposent aux jeunes de participer à un échange franco allemand!



Les jeunes français qui accueilleront 15 jeunes de 12 à 17 ans cet été du 10 au 17 juillet, pourront participer gratuitement aux activités prévues dans le programme des jeunes allemands (au programme : karting/bowling, char à voile, équitation/piscine, zoo de Branféré, sortie au Château de Suscinio, visite commentée/Fêtes historiques de Vannes et soirée repas de clôture) et financées par le comité de jumelage de Sulniac. Pour les jeunes de la MDJ qui n'accueillent pas, les activités seront proposées au tarif habituel (selon le nombre de places disponibles).

Les jeunes intéressés sont invités à prendre rapidement contact avec la MDJ de Sulniac au 06 26 75 44 11.

Il n'est pas impératif de parler allemand, c'est aussi une bonne expérience pour perfectionner son anglais !

Juillet 2017 : un séjour d'une semaine à Altenbruch en Allemagne sera proposé aux jeunes de Sulniac. Les jeunes français ayant accueilli en 2016, seront alors prioritaires pour partir en Allemagne, partager sur place des activités avec les jeunes allemands et bénéficier à leur tour d'une aide au financement du séjour de la part du comité de jumelage d'Altenbruch pour partir gratuitement.



Maison des jeunes de Sulniac, rue des Ecoles, 56250 SULNIAC

Contact : 06.26.75.44.11 / jeunesse@mairie-sulniac.fr

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

♦ Accueil de loisirs pendant les vacances de printemps :

L'accueil de loisirs sera ouvert du 04 au 15 avril. Les inscriptions sont à faire avant le 18 mars par courriel à cette adresse alsh@mairie-sulniac.fr.

♦ Le service enfance recherche :

- du papier de récupération pour la réalisation de dessins.
- de vieux calendriers.

Vous pouvez les déposer au bureau enfance ou dans les locaux de l'accueil périscolaire.

ALIMENTATION : LA GESTION DU BUDGET

L'association Equalianse, en parallèle de ses interventions dans les écoles, vous convie à une table ronde autour de la gestion du budget alimentaire. Une diététicienne sera présente pour aider à mieux gérer un budget, donner des astuces et répondre à vos questions.

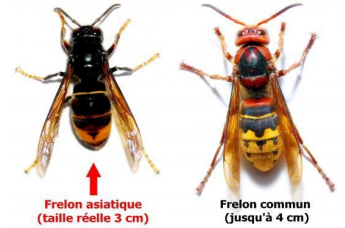
Cette table ronde est ouverte à tous et gratuite.

Rendez-vous le mardi 22 mars à 20h30 à la Maison des Associations.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique a été introduit accidentellement en France au début des années 2000. Sa vitesse de progression sur notre territoire est impressionnante (100km/an). Le premier cas recensé sur le Morbihan remonte à 2011 et depuis, il ne cesse de progresser et a envahi la totalité du département en 2014. **Il est nécessaire de le détruire.**

En janvier : les reines (fondatrices) sont en hivernage et non visibles.



➔ FEVRIER-MARS : IL FAUT PIÉGER MAINTENANT !

➤ **Emergence des reines**, qui recherchent un emplacement pour la construction d'un nid primaire.

➤ **Piège à préparer** (*notice de fabrication disponible en Mairie ou à l'adresse internet en bas de page*) : il faut qu'il soit sélectif vis-à-vis des autres espèces. L'alimentation des reines est à base de glucides (sucre) et l'alcool fait fuir les abeilles. Si vous installez plusieurs pièges, vous pouvez varier les mélanges toujours en conservant la base alcool + sucre (bière-limonade...). Lorsque le piège fonctionne bien, évitez de le laisser se dessécher et surtout ne le videz pas totalement, laissez toujours plusieurs frelons morts au fond et en écrasant quelques uns sur la paroi semble attirer les autres.

➤ **Emplacement des pièges**, de préférence facilement accessibles et, si possible, installez en plusieurs :

- à proximité d'anciens nids ;
- près des composteurs (avec épluchures de fruits...);
- près d'arbres à floraison précoce (camélias...)
- au soleil le matin, à l'ombre l'après-midi ;
- pour les apiculteurs, un piège pour 2 ruches, placé derrière ou à côté de celle-ci avec l'ouverture à hauteur de la planche d'envol semble à conseiller.

En dehors des ruchers, les pièges **doivent être retirés début mai pour éviter de capturer des insectes autochtones**. Ils peuvent être replacés dès la mi-septembre à début décembre, période au cours de laquelle les jeunes reines commencent à quitter les nids.

➔ FICHE DE PIEGEAGE

Si vous décidez de piéger les frelons, vous pouvez aider à suivre la population et son évolution en complétant une fiche statistique. De mars à mai, un comptage de frelons piégés (asiatiques, communs et autres) par semaine minimum est demandé. Vous pouvez retirer la fiche en Mairie ; elle est à déposer **complétée pour le 1er juin 2016**.

➔ DÈS MARS-AVRIL : IL FAUT DÉTRUIRE LES NIDS PRIMAIRES



Construction du nid primaire, de la taille d'un œuf de poule à celle d'un melon : la reine commence à y pondre. Il est souvent très proche des habitations (abri de jardin, avancée de toiture, cabane, hangar, volière...) car il ne résiste pas aux intempéries. En journée le nid primaire est vide, en cas de destruction la reine en reconstruira très rapidement un autre.

La destruction doit donc se faire **impérativement le soir afin d'éliminer la reine**, en écrasant énergiquement le nid avec un objet contondant, en l'enfermant dans un sachet et en le détruisant, en utilisant un insecticide. Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir mener à bien cette opération, n'hésitez pas à contacter la mairie ou un apiculteur.

Mai-juin : les ouvrières naissent et le nid s'agrandit, elles commencent à tourner autour des ruches.

Été : la colonie migre pour construire le nid secondaire aux dimensions imposantes (peut contenir jusqu'à 15000 frelons et 550 reines)

Septembre : les futures reines naissent.

Après novembre, les mâles et les ouvrières meurent et les reines quittent le nid. Il n'est plus nécessaire de le détruire sauf s'il représente un danger.

♦ LA DESTRUCTION DES NIDS DU 1^{ER} MAI AU 15 NOVEMBRE

La destruction des nids est une méthode efficace pour ralentir l'expansion de l'espèce et diminuer les risques sanitaires et environnementaux.

Le nid secondaire, souvent réalisé à la cime des arbres, dans les haies, voire à l'intérieur des bâtiments, doit être éliminé par des professionnels pour des raisons de sécurité. La période de destruction des nids s'étale de Mai à fin Novembre. Après cette date, les individus éventuellement présents dans les nids étant voués à mourir, la destruction n'est pas justifiée. Une liste de désinsectiseurs professionnels référencés par la FDGDON 56, respectant une charte de bonnes pratiques de destruction, est disponible en mairie. Les modalités précises de destruction vous seront communiquées dans le flash d'avril et sur www.sulniac.fr

Pour plus de renseignements, consultez le site www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/frelon-asiatique/



LUTTE CONTRE LA CHENILLE DU CHÊNE

Si vous détectez un nid de chenilles processionnaires dans un ou plusieurs chênes dont vous êtes propriétaires, vous pouvez retirer un bulletin d'inscription en Mairie ou le télécharger sur www.sulniac.fr afin de participer à la lutte contre ce nuisible pour les animaux et l'homme. Les bulletins sont à retourner en Mairie **pour le 25 mars** au plus tard.

Réalisation et impression Mairie de Sulniac – Distribué le 11 mars 2016. **Flash d'avril** : dépôt des articles pour le 31/03, distribution le 08/04.

Bulletin de printemps : dépôt des articles pour le 15 avril.